



ASSOCIATION
PROGRESSISTES LGBT+

**CENTR
GAUX**
ASSOCIATION
CENTRISTES
DE GAUCHE
L.G.B.T.



**NOS 60 PROPOSITIONS
POUR LA MAJORITÉ PRÉSIDENTIELLE**



**POUR UNE FRANCE
PROGRESSISTE.**



SOMMAIRE

1. Notre vision Progressiste pour la France	p4
2. Notre démarche : bâtir une Maison Commune LGBT+	p4
4. Quel bilan du quinquennat pour les LGBT+ ?	p5
3. Nos propositions pour une France Progressiste :	p7
• Sur les familles	
• Sur l'Europe et l'international	
• Sur les identités de genre	
• Sur la santé	
• Sur l'éducation et la jeunesse	
• Sur la culture et le sport	
• Sur l'inclusion au travail	
• Sur les seniors LGBT+	
• Sur les travailleurs(es) du sexe	
• Sur les Outre-Mer	
5. Contacts	p20
6. Remerciements	p20
7. Présentation des Progressistes LGBT+ et CENTR'ÉGAUX	p21

NOTRE VISION PROGRESSISTE POUR LA FRANCE



- Lutter contre toutes les formes d'exclusion, de discrimination, de sexisme et d'injustice fondées ou supposées sur l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'expression de genre, des personnes à échelle locale, nationale, européenne et internationale,
- Défendre et promouvoir l'égalité des droits des personnes lesbiennes, gays, bi, trans, intersexes (LGBTI),
- Éclairer la Majorité présidentielle et ses mouvements politiques sur toutes les thématiques LGBT+, en travaillant de concert avec les acteurs associatifs,
- Défendre une société inclusive (incluant également les personnes en situation de handicap), où l'égalité des droits et des devoirs de toutes et tous est assurée tant au niveau juridique qu'au niveau pratique,
- Permettre à toutes les familles homoparentales d'exercer pleinement leurs droits et leurs devoirs,
- Promouvoir l'acceptation des personnes LGBT+ à l'international dans le cadre de notre politique étrangère,
- Permettre à tous les jeunes LGBT+ de pouvoir vivre en toute sécurité.

NOTRE DÉMARCHE : MAISON COMMUNE LGBT+



Hervé Gastaud
Président de Progressistes LGBT+



Frédéric Getton
Président de CENTR'ÉGAUX

Depuis plus de 15 ans pour CENTR'ÉGAUX, et depuis deux ans pour Progressistes LGBT+, nous œuvrons au sein de nos mouvements politiques pour l'Égalité des droits, la lutte contre les LGBTIphobies et toutes formes de discriminations.

À la suite de l'élection de M. Emmanuel Macron à la Présidence de la République en 2017, il nous a semblé primordial d'échanger de façon régulière et soutenue entre associations partageant les mêmes valeurs, de façon formelle et informelle. Cela a conduit à des prises de positions et à des actions externes communes, telles que notre participation aux Marches des Fiertés de Paris en 2017 et en 2021.

Au cours de l'année écoulée, nous avons souhaité rassembler nos forces pour préparer ensemble les échéances présidentielles et législatives de 2022. Nous avons travaillé de façon approfondie pour la Majorité présidentielle, en s'attachant à revenir sur les avancées majeures de cette mandature et à préparer les propositions pour les échéances à venir. Cela a été effectué en commun en impliquant de façon large nos associations, ainsi que des parties prenantes externes à nos associations et à nos mouvements politiques.

Cette démarche a été officiellement lancée en tant que **Maison commune LGBT+ le 14 décembre 2021**, au siège de La République En Marche, en présence de :

- Madame **Élisabeth Moreno**, *Ministre déléguée auprès du Premier ministre, chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances*,
- Monsieur **Clément Beaune**, *Secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, chargé des Affaires européennes*,
- Madame **Laetitia Avia**, *députée de Paris*,
- Madame **Irène Tolleret**, *députée européenne*,
- Monsieur **Jean-Luc Lagleize**, *député de Haute-Garonne*.

QUEL BILAN DU QUINQUENNAT POUR LES LGBT+ ?

- ▶ Ouverture de la procréation médicalement assistée (PMA) aux couples de femmes et aux femmes célibataires, avec reconnaissance de la filiation, dans le cadre de la loi relative à la bioéthique,
- ▶ Soutien à la création du centre d'archives du collectif : convention de partenariat avec les archives nationales, soutien par subvention ciblée sur projets, élaboration d'un guide des sources d'archives, actions de formation archivistique (calendrier 2021-2022),
- ▶ Publication par la DILCRAH d'une fiche sur le respect des droits des personnes intersexes,
- ▶ Lancement d'une campagne de communication nationale de lutte contre les discriminations liées à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre par Santé Publique France programmée en mai 2021,
- ▶ Présentation du plan national d'actions LGBT+ 2020-2023,
- ▶ Commande d'un rapport au Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge en janvier 2021 sur le sujet de l'adoption avec, à l'issue, un support de sensibilisation des professionnels de l'enfance,
- ▶ Saisine de la Haute Autorité de Santé (HAS) pour la révision des parcours de transition des personnes trans en avril 2021,
- ▶ Évolutions liées à la convention AERAS (S'Assurer et Emprunter avec un Risque Aggravé de Santé) visant à favoriser l'accès au crédit des personnes vivant avec le VIH et avec la généralisation de l'accès à la PrEP auprès des médecins généralistes,
- ▶ Publication en mai 2021 du guide «Lutter contre la haine et les discriminations anti-LGBT+ dans l'enseignement supérieur et la recherche» avec une partie spécifique sur le respect des droits des personnes transgenres, production de lignes directrices et de ressources destinées aux personnels de l'Éducation nationale concernant la prise en compte des transidentités en milieu scolaire et la prévention de la transphobie,
- ▶ Projet de guide opérationnel recueillant l'ensemble des recommandations utiles en cas de difficultés rencontrées lors de la prise en charge d'une personne trans placée sous main de justice,
- ▶ Poursuite des actions de formation des forces de l'ordre ; création du réseau référents LGBT+ de la police et formation assurée par FLAG!,

QUEL BILAN DU QUINQUENNAT POUR LES LGBT+ ?

- ▶ Renforcement de la boîte à outils du ministère des Sports en lien avec la lutte contre l'homophobie et ouverture de travaux pour une meilleure inclusion des personnes trans et intersexes. Réalisation d'une fiche à destination des magistrats en juridiction, relative aux modalités de répression des agissements anti-LGBT dans les enceintes sportives,
- ▶ Adaptation du droit de la filiation à l'ouverture de l'Assistance médicale à la procréation (AMP) aux couples de femmes avec la reconnaissance conjointe anticipée signée lors du consentement à l'AMP devant le notaire,
- ▶ Poursuite de la révision des critères de sélection des donneurs de sang concernant les HSH depuis la mise en place du nouveau critère en avril 2020 (délai d'abstinence de 4 mois), avec décision d'application des mêmes critères pour tous les donneurs et toutes les donneuses. Publication de l'arrêté au 13/01/2022 avec mise en application au 16/03/2022,
- ▶ Publication en septembre 2021 d'une circulaire pour un meilleur accueil des élèves trans à l'attention de l'ensemble des personnels de l'éducation nationale (cette circulaire est issue des travaux menés au cours du premier semestre 2021, au sein de la direction générale de l'enseignement scolaire, dans le cadre du groupe de travail permanent sur les questions LGBT),
- ▶ Vieillir LGBT+ : début de l'enquête « Intimité, vie affective et sexuelle » par la Haute Autorité de Santé en janvier 2021 et travail à l'élaboration de la note de cadrage ad hoc,
- ▶ Démarches entreprises pour sensibiliser le 119 à la situation des personnes LGBT+ au cours du S2-2021,
- ▶ Publication du plan pour renforcer la prise en compte des vulnérabilités des demandeurs d'asile et des réfugiés liées l'orientation sexuelle et l'identité de genre en mars 2021,
- ▶ Adoption définitive, le 25 janvier 2022, de la loi d'interdiction des thérapies de conversion, inscrivant dans le code pénal un délit spécifique, passible de 2 ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende,
- ▶ Ouverture de l'adoption aux couples liés par un pacte civil de solidarité (PACS) et aux concubins (adoption définitive à l'Assemblée nationale prévue en février 2022).

SENSIBILISATION

#01 Donner aux associations de lutte contre les LGBTphobies en milieu scolaire, périscolaire, professionnel, culturel ou sportif, les moyens d'intervenir de façon pérenne, régulière et considérable pour ainsi se professionnaliser (conventions financières pluriannuelles et financement de permanents, professionnalisation et formation des acteurs, décharges d'activité, octroi de congés d'engagement, bonification de droits à la formation, etc).

SUR LES FAMILLES

Procréation Médicalement Assistée (PMA)

#02 Permettre aux hommes transgenres ayant déjà fait leur changement d'état civil et en situation de procréer de bénéficier de la PMA à conditions égales.

#03 Autoriser la méthode ROPA en France qui s'adresse aux couples de femmes souhaitant toutes deux participer activement à la grossesse : l'une par le don de ses gamètes et l'autre par la gestation.

#04 Permettre la PMA post-mortem, a minima limitée aux embryons.

Coparentalité

#05 Statut de coparent : pour donner une véritable reconnaissance et un statut juridique aux coparents en permettant à l'enfant d'avoir plus de 2 parents et en donnant les mêmes droits aux parents légaux et aux parents biologiques. En France, la loi ne reconnaît pas qu'un enfant puisse avoir plus de deux parents. S'il y a des conjointes et/ou conjoints, celles-ci et/ou ceux-ci ne sont pas considérés comme étant les parents légaux. Ils et/ou elles n'ont donc pas les mêmes droits juridiques sur l'enfant que les parents biologiques.

#06 Ouvrir tous les droits et devoirs inhérents au lien marital, y compris la filiation et succession, autorité parentale, doivent être ouverts à tous les couples de même sexe.

#07 Simplifier l'adoption au sein de familles homoparentales même en cas de plusieurs coparents (y compris pour les conjoints ou conjointes pacsés).

Parentalité trans'

#08 Réformer le Code civil de sorte à ce que les parents trans puissent être reconnus sur le certificat de naissance de leurs enfants par la mention parentale légale qui correspond à leur situation familiale (fin de l'obligation de l'altérité biologique et prise en compte de la vérité sociologique).

#09 Former et sensibiliser les professionnels ainsi que le personnel des institutions travaillant auprès des (futurs) parents et de leur famille (garderies/écoles, cliniques de fertilité, centres d'adoption, Tribunal de la famille, professionnels et professionnels de la santé, organismes communautaires, etc.) aux réalités des familles transparentes afin que celles-ci soient mieux accompagnées et qu'elles puissent recevoir un service équitable.

#10 Former les professionnels de santé sur les effets que peut occasionner une transition médicale sur la fertilité afin de mieux informer les (futurs) parents trans de leurs options reproductives post-transition.

#11 Veiller à l'accès et au traitement égal sur l'ensemble du territoire des personnes trans au sein des CECOS (Centres d'Etude et de Conservation des Oeufs et du Spermé humains) dans le cadre de la conservation des gamètes.

#12 Adapter davantage les formulaires utilisés par les institutions de même que la documentation relative à la famille de sorte à ce que la diversité des modèles familiaux soit incluse.

#13 Sensibiliser la population générale aux personnes trans et leur famille afin de favoriser leur acceptation sociale.

#14 Accroître la visibilité des familles transparentales de sorte à offrir davantage de modèles aux (futurs) parents trans.

Adoption

#15 Valoriser l'adoption simple et faciliter l'adoption des enfants de plus de 15 ans, en particulier par les assistants et assistantes familiaux qui les ont accueillis au titre de l'ASE.

#16 Réformer les conseils de famille des pupilles de l'État et renforcer la formation des membres y siégeant, notamment pour améliorer l'acceptation des projets d'adoption des familles homoparentales.

Gestation Pour Autrui (GPA)

#17 Garantir la retranscription intégrale de l'état civil en France d'un enfant né de GPA légale à l'étranger, comme la jurisprudence de la Cour de Cassation l'avait ordonné, afin que le second parent dit "d'intention" ne soit plus obligé de passer par une procédure d'adoption intraconjugale. La loi bioéthique a en effet limité la transcription d'un acte d'état civil étranger au seul parent biologique, le second parent dit "d'intention" devant passer par une procédure d'adoption intraconjugale.

#18 Ouvrir un grand débat sur la question d'une GPA éthique à la française, éclairé par l'intervention d'experts(es) et de personnes ayant l'expérience de ces méthodes de procréation, qu'ils/elles y soient favorables ou défavorables. À l'issue de ce débat, un travail parlementaire pourra être engagé, avec un vote en faveur ou en défaveur de l'autorisation de la GPA.

Sécurité

#19 Lutter contre les violences intra familiales au sein des couples de même sexe, notamment en adaptant les dispositifs de signalement de violences sexistes et sexuels existants.

SUR L'EUROPE ET L'INTERNATIONAL

Lutte contre les discriminations LGBT+ en Europe et dans le monde.

#20 Défendre les droits des personnes LGBT+ en Europe et dans le monde :

- En soumettant l'accès aux fonds européens au respect de l'Etat de Droit en Europe et en conditionnant les relations commerciales et les fonds d'aide au développement à l'égard des pays n'ayant pas encore aboli la peine de mort pour les personnes LGBT+
- En renforçant l'octroi de l'asile pour les personnes LGBT+ persécutées dans le monde et en mettant fin à leurs expulsions.

#21 Proposer au Parlement européen de voter une résolution pour l'interdiction des thérapies de conversion au niveau de l'Union européenne.

#22 Initier ou s'associer à toutes les résolutions ou travaux de l'ONU ou du HCDH qui luttent pour la fin des discriminations LGBT+ dans le monde.

Amélioration de la reconnaissance de l'orientation sexuelle comme critère d'asile.

#23 Garantir la prise en compte du critère de l'orientation sexuelle sur la seule preuve de l'auto-identification par la demandeuse ou le demandeur, voire même sur un faisceau d'indices concordants sans cette auto-identification, comme le préconise le HCR en 2008 et la CJUE en 2014 et ne pas considérer une déclaration tardive d'orientation sexuelle comme facteur d'incohérence du récit de vie et de manière négative.

#24 Garantir une formation sur les questions LGBT+ (et le biais culturel) à tous les agents et agentes de l'asile : officiers et officières de l'OFPPRA et préfectoraux, juges de la CNDA afin de garantir une écoute bienveillante et attentive de la parole du demandeur ou de la demandeuse et mettre en place des référentes et référents au sein de ces structures.

#25 Favoriser certaines mesures d’instruction dans le procès administratif telles que l’expertise et la consultation des ONG, l’audition de témoins, la vérification de l’authenticité des documents et l’amicus curiae.

#26 Procéder à une actualisation régulière de la situation juridique et sociale dans les pays d’origine pour mettre à jour régulièrement la «présomption de persécution».

SUR LES IDENTITÉS DE GENRE

Sensibilisation et formation aux thématiques liées aux identités de genre

#27 Sensibiliser et former les agents du service public ainsi que l’ensemble du personnel des établissements scolaires et périscolaires aux questions liées aux identités de genre et de transidentité.

#28 Dé-judiciariser des procédures de changement d’état civil (CEC).

#29 Faire évoluer la mention du genre dans les documents officiels soit par sa suppression, soit par la création d’un genre neutre pour permettre un véritable choix éclairé aux personnes trans, aux parents de nouveaux nés intersexués (évoqué dans la loi bioéthique de 2021) et aux personnes intersexes elles-mêmes.

Suivi psychiatrique et pathologisation

#30 Ne plus rendre le suivi psychiatrique obligatoire dans le cadre d’une transition médicalisée (dé-psychiatisation) : proposer le libre choix d’un suivi psychiatrique ou psychologique (ce dernier non reconnu jusqu’à présent), et que la transition médicalisée fasse éventuellement l’objet d’une décharge personnelle si le/la praticien(ne) le demande. Il s’agit de faire respecter le principe de l’autodétermination qui doit primer avec le consentement libre et éclairé de la personne.

#31 Mettre à jour les classifications médicales et les barèmes de la Sécurité Sociale dans une logique de dépathologisation :

- Demander à l’OMS pour le retrait effectif de la transidentité du Manuel Diagnostique et Statistique des troubles mentaux (DSM V),
- Reclassifier la transidentité dans une catégorie non pathologisante au sein la Classification Internationale des Maladies (CIM 10),
- Supprimer le terme « transsexualisme » de la nomenclature de la Classification Commune des Actes Médicaux (CCAM), et dans les textes de la Haute Autorité de Santé,
- Supprimer le protocole de 1989 rendant obligatoire le passage devant chirurgien, endocrinologue et psychiatre pour une demande de prise en charge au titre de l’Affection Longue Durée, et la transparence sur les directives de la CNAM aux CPAM.

#32 Interdire les interventions chirurgicales et les traitements sans le consentement de l'enfant dans le cas où l'intersexuation ne présente aucun danger particulier pour la santé, et faire respecter l'avis du Conseil d'Etat sur cette question :

- Consulté à l'occasion de la loi sur la bioéthique, le Conseil d'Etat a évalué à l’aune des principes applicables en droit de la bioéthique la question des opérations précoces effectuées sur les enfants, ce qui l'a conduit à remettre en cause leur légalité au regard du caractère thérapeutique et proportionné des actes médicaux et de l'absence de consentement de l'enfant,
- C'est donc en s'inspirant de cet avis du Conseil d'Etat que nous demandons au Parlement d'interdire en France, dans le cas où l'intersexuation de la personne ne présente aucun danger particulier pour sa santé, les interventions chirurgicales et les traitements sans le consentement de la personne concernée.

SUR LA SANTÉ

#33 Créer des centres de santé communautaire et des programmes de prévention à destination des populations migrantes et en particulier des personnes LGBT+ migrantes au vu de leur parcours de persécution et de facto de psychotrauma.

#34 Former les lieux de soins au chemsex, notamment les Centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA) – et des professionnels(les) de santé libéraux pour améliorer le maillage, permettre l'élaboration de véritables parcours de santé et de soin adaptés aux besoins des chemsexuels et proposer une campagne de communication aux risques du chemsex.

#35 Rendre obligatoire la vaccination contre le Papillomavirus (HPV) pour tous les enfants de 12 ans.

SUR L'ÉDUCATION ET LA JEUNESSE

#36 Moderniser et géolocaliser les distributeurs de préservatifs et les lieux de dépistages du VIH au sein de l'application Compte Améli pour favoriser la protection des jeunes.

#37 Faire intervenir de manière obligatoire les associations de lutte contre les discriminations en classe de troisième pour sensibiliser les collégiens à toutes les discriminations.

SUR LA CULTURE ET LE SPORT

#38 ARCHIVES LGBT+ : créer un centre de mémoire et un portail digital pour ensuite intégrer l'histoire des LGBT+ dans l'enseignement scolaire.

Visibilité dans les médias

#39 Créer un observatoire dédié aux questions LGBT+ dans le cadre de l'ARCOM ou bien sous l'autorité interministérielle des ministères de la Culture, de l'Égalité des chances et de l'Intérieur (citoyenneté).

#40 Créer un index LGBT+ permettant d'objectiver les avancées, en adaptant le modèle du <https://www.equaldex.com/equality-index>. Sans entrer dans le name and shame, il permettrait d'être une boussole d'avancées.

Lutter contre les LGBTphobies dans le sport

#41 Définir des référents dans la lutte contre les LGBTphobies parmi les sportifs, sur le principe des rôles modèles et des porteurs de cause et s'inspirer de la charte "sport et trans" proposée par la Fédération Sportive LGBT + pour l'ensemble des fédérations sportives.

#42 Intégrer dans les contrats des joueurs professionnels des clauses mentionnant l'engagement en faveur de la lutte contre les LGBTphobies et l'acceptation d'endosser le rôle du référent. Le référent serait à la fois l'interlocuteur au sein du club pour les joueurs ou l'encadrement. Il serait également parrain de différentes actions et manifestations de lutte contre les LGBTphobies dans le sport. Ce rôle pourrait être distribué de manière tournante. Les sponsors doivent aussi être sensibilisés au sujet et exiger un niveau d'engagement supérieur sur le thème de la part des clubs et joueurs qu'ils sponsorisent.

#43 Pour le sport amateur, l'engagement serait pris par les clubs. Les subventions publiques pour les clubs, fédérations et manifestations sportives seraient conditionnées à l'acceptation de la "Charte de respect des valeurs de la République et du principe de laïcité" et la mise en place de cette référence sportive.

#44 Créer un indice de lutte contre les LGBTphobies, à construire en intégrant plusieurs critères (actions menées en faveur de la lutte contre les LGBTphobies, souscription à la "Charte de respect des valeurs de la République et du principe de laïcité", mise en place d'un référent, nombre d'incidents LGBTphobes sur le terrain et/ou en tribune, etc). Cet indice serait publié tous les ans et un score minimal serait requis pour pouvoir participer à certaines compétitions ou obtenir certaines subventions.

#45 Accompagner les parties prenantes par de la formation et de la sensibilisation à la lutte contre les LGBTphobies, afin notamment de leur permettre de remplir pleinement leur mission (encadrement de clubs, joueurs, etc.), coproduite avec l'autorité de tutelle et dispensée par les acteurs associatifs qualifiés.

SUR L'INCLUSION AU TRAVAIL

#46 Promouvoir davantage le Plan national d'actions pour l'égalité des droits, contre la haine et les discriminations anti-LGBT+ 2020-2023 auprès des syndicats patronaux et organisations professionnelles pour les sensibiliser sur le sujet : garantir les premiers jalons de succès de ce plan auprès de toutes les parties prenantes mais plus spécifiquement des TPE/PME et les collectivités locales et prendre en compte l'inclusion des personnes LGBT+ dans le dialogue social.

#47 Réaliser un état des lieux sur l'inclusion des personnes LGBT+ au travail incluant :

- un volet qualitatif par l'audition des représentants d'associations LGBT+ ou de personnalités particulièrement actives sur ce sujet et des représentants des syndicats patronaux et des syndicats de salariés, du CEDAP, et des représentants les organisations professionnelles.
- un volet quantitatif avec le lancement d'une grande enquête sur l'inclusion des personnes LGBT+ au travail (échantillon : CAC40, ETI, PME, TPE, Ministères, services de l'Etat, collectivités territoriales...).

#48 Au niveau local, déployer une action de sensibilisation à la haine LGBT+ au travail, en partenariat avec les grandes associations auditionnées au sein d'ETI, TPE/PME volontaires.

#49 Proposer une formation/sensibilisation sur l'inclusion des personnes LGBT+ dans les parcours de formation des CFA et inspection du travail.

#50 Rendre l'index Diversité obligatoire pour les entreprises de plus de 50 salariés.

SUR LES SENIORS LGBT+

Sortir les seniors LGBT+ de leur isolement social

#51 Lutter contre les stigmatisations et les rejets liés à l'orientation sexuelle ou à l'identité de genre dans les services d'aide à domicile et dans les établissements d'accueil des personnes âgées par la formation des salariés.

#52 Prévenir l'isolement social des seniors LGBT+ en développant l'habitat inclusif ou l'habitat partagé intergénérationnel et en incitant les collectivités territoriales à développer des actions de proximité destinées à sortir les seniors LGBT+ de leur isolement (clubs, activités culturelles et sportives, ateliers, etc.).

SUR LES TRAVAILLEURS(SES) DU SEXE (TDS)

#53 Ouvrir le débat pour une révision la loi prostitution de 2016 en construisant avec les personnes concernées en premier les réponses aux enjeux de santé, de sécurité, d'insertion et d'accompagnement des personnes en situation de prostitution / travailleurs et travailleuses du sexe.

#54 Ouvrir le débat pour l'abrogation de l'interdiction d'achat d'acte sexuel qui expose à la précarité et aux violences.

#55 Appliquer le droit commun aux travailleurs et travailleuses du sexe par :

- l'abrogation du délit de racolage public (pénalisation du racolage passif comme actif),
- l'abrogation des infractions de proxénétisme,
- l'abrogation des ordonnances de 1960 qualifiant les personnes prostituées d'inadaptées sociales,
- une lutte efficace contre les violences, l'exploitation et le travail forcé visant à protéger réellement les victimes.

NOS PROPOSITIONS POUR UNE FRANCE PROGRESSISTE

#56 Inclure activement les travailleurs et travailleuses du sexe dans toutes les politiques et programmes les concernant, de la conception à la mise en œuvre et jusqu'à l'évaluation.

SUR LES OUTRE-MER

#57 Déployer un officier de liaison LGBT+ à l'échelle de la zone Antilles-Guyane/ renforcer les actions de sensibilisation Flag! et DILCRAH dans le cadre des séminaires de formation continue des forces de l'ordre installées dans les Outre-mer.

#58 Déployer des lignes d'écoute visant à accompagner les victimes d'actes anti-LGBT+ dans chaque territoire (permet de recenser tous les actes même en absence de dépôt de plaintes).

#59 Pérenniser l'appel à projets locaux visant à financer des actions de lutte contre les LGBTphobies en Outre-mer avec un financement partenarial entre la DILCRAH et le ministère des Outre-mer.

#60 Prévoir des places d'hébergement spécialisées pour les demandeurs d'asile et les réfugiés LGBT+ dans les territoires ultramarins.

CONTACTS



ASSOCIATION
PROGRESSISTES LGBT+

Hervé Gastaud
Président

Jean-Michel Goustour
Vice-Président

contact@progressisteslgbt.fr
<https://progressisteslgbt.fr/>



@ProgressistLGBT



Progressistes LGBT+



@progressisteslgbt



Frédéric Getton
Président

Clément Bascoul
Cofondateur

association@centregaux.org
www.centregaux.org



@centregaux
@centregaux_off



CENTR'ÉGAUX

REMERCIEMENTS :

▪ Groupe de travail Progressistes LGBT+ et CENTR'ÉGAUX :

Benoit Baudelin, Arnaud Beaumont, Xavier Bessouat, Gérald Bonnin, Tristan Brismontier, Emmanuelle Campo, Alain Darvenne, Stéphane Dassé, Pascale Dehaene, Marc Eloy, Philippe-Henry Pierson Fauqueur, Romain Galati, Martin Garagon, Hervé Gastaud, Frédéric Getton, Karim Ghachem, Jean-Michel Goustour, Deborah Goyi, David Guillerm, Christine Hollender, Justine Henry, Nicolas Lejolivet-Deligand, Théo Lobry, Audrey Lyonnet, Valentin Mearini-Follot, Ishak Mrabat, Daphné Perlade, Kevin Pichardie, Rémy Pilorget, Bastien Pincaon, Olivier Ponsoye, Daphné Ract-Madoux, Sophian Rashad, Alexandre Turgis, Nicolas Wisser, Amara Yamina, nos adhérents(es) et toutes les associations LGBT+ que nous avons rencontré depuis 2 ans,

- **Raphaël Gérard**, député de la Charente-Maritime,
- **Groupe SOS.**



PRESENTATION DE PROGRESSISTES LGBT+

Aboutissement de l'initiative LGBT+ En Marche lancée début 2017 par un collectif de militants(es) LGBT+ soutenant Emmanuel Macron dans le cadre des élections présidentielles, puis en soutien à la majorité présidentielle lors de son mandat.

Progressistes LGBT+ existe officiellement depuis juin 2019 sous forme d'association.

Bien que soutenue par En Commun (en cours), Territoires de Progrès, La République En Marche et AGIR La droite constructive et les Jeunes avec Macron, l'association est ouverte à toutes personnes, LGBT+ comme alliés(es), adhérents(es) ou non de la majorité présidentielle, partageant nos valeurs et souhaitant apporter leur soutien.

PRESENTATION CENTR'ÉGAUX :

Association des Centristes et Démocrates LGBT+, association à but non lucratif loi 1901 créée en janvier 2006, regroupe des femmes et des hommes de sensibilité politique centriste, démocrate, écologiste, européenne et humaniste, membres ou proches du Mouvement Démocrate – MoDem.

CENTR'ÉGAUX milite pour l'égalité des droits entre les citoyens hétérosexuels et homosexuels, lutte contre l'homophobie et toutes les formes de discriminations dont sont victimes les personnes LGBT+.